

Kinshasa, le 6 juillet 2011

XXXVII^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

**Audition de S. E. Monsieur Abdou Diouf,
Secrétaire général de la Francophonie**

Seul le texte prononcé fait foi

Je me réjouis de vous retrouver cette année encore à l'occasion de la 37^{ème} session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Ce rendez-vous régulier est toujours aussi enrichissant et il nous donne l'opportunité d'échanger sur les grandes évolutions qu'a connues notre espace depuis un an.

Vous avez choisi de vous pencher cette année sur un thème ambitieux et d'actualité : « Paix, élections et démocratie », et je m'en félicite.

Cette thématique recouvre, en effet, des éléments fondateurs du corpus de la Francophonie et s'inscrit pleinement dans les engagements adoptés, il y a plus de 10 ans, à Bamako et complétés par ceux de Saint Boniface en 2006. Ces mêmes sujets ont d'ailleurs été au centre de nos discussions, lors du dernier Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu en octobre dernier à Montreux. Ils ont fait l'objet de résolutions et de déclarations fortes, rappelant que la paix et la démocratie sont les valeurs mères de notre communauté.

Par ailleurs, en choisissant d'aborder de front ces enjeux à la fois complexes et essentiels pour notre communauté, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie joue, une fois de plus, pleinement son rôle de vigie de la démocratie. Vous avez continué, cette année encore, à porter au sein de votre Assemblée, de vos commissions et de vos réseaux, mais aussi auprès des instances de la Francophonie, cette exigence de débat démocratique tout en poursuivant vos actions en faveur du renforcement des parlements nationaux. La Francophonie s'enrichit de votre contribution majeure.

Permettez-moi, à cet égard, d'évoquer le développement des activités de coopération parlementaire et notamment les résultats exemplaires du programme Noria dont je mesure le rythme des réalisations et la portée pour le travail au quotidien des parlementaires confrontés à la gestion de l'information législative dans un environnement où les technologies occupent une place prépondérante.

Les activités de sensibilisation et de formation méritent, elles aussi, toute notre attention. Je me félicite, en particulier, du renouvellement permanent des thématiques appréhendées dans le cadre des concertations organisées par l'APF. Je pense à la session organisée en novembre 2010, à Cotonou, sur les enjeux de la gouvernance économique, ou aux séminaires parlementaires sur les changements climatiques tenus en Asie, en décembre 2010.

Le réseau des femmes parlementaires, que nous avons à cœur de promouvoir de façon systématique dans le cadre de notre plaidoyer en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres, a lui aussi retenu de nouvelles

problématiques à travers la prise en compte du genre dans l'élaboration des budgets nationaux.

Je voudrais, enfin, saluer le renforcement permanent des échanges entre l'OIF et l'APF sur le suivi des situations politiques dans l'espace francophone. Le partage des informations et la mise en commun de nos analyses sur ces situations complexes sont en effet essentiels à l'approfondissement de notre action politique et des messages que nous portons auprès de nos pays membres comme sur la scène internationale.

Mesdames et Messieurs,

Dans tous nos pays en crise ou en transition, partout où nous déployons nos interventions, nous mesurons combien la démocratie a besoin de paix et combien la paix et la démocratie sont indissociables. Nos références en la matière, celles des Déclarations de Bamako et de Saint Boniface sont plus pertinentes que jamais et nous incitent inlassablement à poursuivre et renforcer nos engagements.

Depuis plusieurs mois, le monde arabe connaît des événements d'une importance considérable. Ils montrent la force irrésistible de mouvements populaires dans lesquels la jeunesse a joué un rôle majeur en faveur de la liberté et des valeurs démocratiques. Les révolutions tunisienne et égyptienne, parce qu'elles sont porteuses d'un immense espoir de démocratisation, non seulement pour ces pays, mais aussi pour l'ensemble de la région, doivent être fortement appuyées. Les aspirations tout à fait légitimes des populations correspondent clairement aux valeurs que l'Organisation internationale de la Francophonie défend, ainsi qu'aux principes inscrits dans la Déclaration de Bamako. C'est dans ce cadre, et en suivi des engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet de Montreux, que l'OIF se mobilise pour accompagner les processus de transition en cours.

La Francophonie a en effet manifesté sa disponibilité pour aider ses Etats membres concernés à franchir les étapes essentielles, mais délicates, devant mener à une démocratisation pluraliste et au rétablissement durable des droits et des libertés.

D'ores et déjà, en Tunisie, nous avons élaboré, à la suite d'échanges réguliers et approfondis avec les autorités de transition, les responsables de la société civile, et en lien avec les partenaires internationaux, un plan d'action en appui au processus de transition. Celui-ci vise à accompagner les acteurs tunisiens de la transition dans les domaines de l'appui et de la professionnalisation des

médias, de la mise en œuvre de la justice en sortie de crise et dans le secteur des droits de l'Homme.

L'élection de l'Assemblée nationale constituante, initialement prévue le 24 juillet, et finalement reportée au 23 octobre prochain, revêt une importance majeure et conditionne la poursuite, dans de bonnes conditions, de la transition démocratique en cours. Consciente de ces enjeux, la Francophonie sera présente, tant dans l'accompagnement des acteurs impliqués dans la préparation de l'élection, que dans l'observation et l'évaluation du scrutin.

Mesdames et Messieurs,

Sans préjuger des débats que vous allez mener autour du thème retenu pour cette 37^{ème} session, je souhaite vous présenter l'état des réflexions que nous menons ainsi que les actions que nous avons engagées au cours de ces derniers mois en appui aux processus électoraux. Il s'agit, vous le savez, d'un sujet d'intérêt majeur pour la Francophonie, et ce depuis plusieurs années. J'ai déjà eu, du reste, l'occasion de l'évoquer devant vous.

La généralisation des élections, devenues la norme de la vie politique nationale, est une évolution très positive, qui témoigne, là encore, de l'aspiration des peuples à la démocratie. Il s'agit d'une avancée indéniable de la démocratie telle qu'elle est clairement formulée dans la Déclaration de Bamako, sous réserve que les élections se déroulent de manière libre, fiable et transparente. C'est pour cette raison que nous avons, au cours de ces dernières années, développé nos actions d'accompagnement des processus électoraux.

Cette année, nos efforts en ce domaine ont été reconnus comme ayant apporté une contribution décisive aux transitions démocratiques dans plusieurs pays. Après l'achèvement du processus électoral présidentiel en Guinée, pour la réussite duquel la Francophonie s'est largement investie, et qui a conduit au retour du pays dans nos instances, nous avons déployé notre attention sur le Niger. Je me félicite de la réussite du processus électoral de sortie de crise qui s'y est déroulé grâce, en particulier, au respect des engagements pris par l'ensemble des acteurs de la transition. Les élections législatives et présidentielle qui devaient permettre la restitution du pouvoir aux dirigeants civils démocratiquement élus se sont tenues dans les délais annoncés et dans de bonnes conditions.

Dans d'autres Etats membres, nous contribuons avec persévérance à favoriser

toutes les améliorations nécessaires pour que les élections deviennent plus libres, plus fiables, plus transparentes. La démocratie ne se décrète pas, elle se construit. C'est dans ce sens qu'en liaison avec ses partenaires internationaux, la Francophonie développe toute une gamme d'actions d'appui : renforcement des capacités des acteurs électoraux, établissement de listes électorales fiables, systèmes de traitement des résultats transparents, gestion du contentieux, tout cela dans une logique d'appropriation nationale.

Parmi les consultations électorales qui ont ainsi occupé notre Organisation au cours de ces derniers mois, je pense en particulier à celles qui se sont tenues au Tchad, en République centrafricaine et en Haïti, trois pays où les enjeux en matière de consolidation de la paix et de la démocratie demeurent importants.

Au Tchad, malgré des difficultés techniques, le cycle électoral a globalement permis de progresser vers la consolidation du processus de démocratisation en appui duquel la Francophonie s'est largement mobilisée.

Pour ce qui est de la République centrafricaine, les élections présidentielle et législatives, qui se sont tenues en début d'année, n'ont pas suffisamment été un vecteur d'inclusivité. Il revient aux autorités centrafricaines de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de réunir les conditions d'un dialogue politique renforcé avec l'ensemble des acteurs nationaux, dialogue en faveur duquel l'OIF a déjà largement plaidé depuis plusieurs années.

En Haïti, pays déclaré prioritaire de la solidarité francophone lors du Sommet de Montreux, la Francophonie a suivi avec attention les préparatifs et la tenue des élections présidentielle, législatives et sénatoriales qui devaient conduire au renouvellement et à la consolidation des institutions après le terrible séisme qui a meurtri le pays en janvier 2010. Là encore, des difficultés techniques rencontrées tout au long du processus et les faiblesses du dispositif électoral nous ont fait craindre pour la fiabilité des scrutins, qui se sont finalement achevés dans des conditions acceptables. Les nouvelles autorités doivent encore faire face à de nombreux défis et la Francophonie va donc poursuivre et réajuster ses actions en faveur de la consolidation de l'Etat de droit en Haïti.

Des avancées notables ont donc été enregistrées, mais nous avons également pu constater que, dans certains pays, les élections mal préparées ou mal acceptées par des régimes autoritaires qui refusent l'alternance peuvent être sources de violences, de conflits. Il en a ainsi été de la grave crise qui a affecté, durant quatre mois, la Côte d'Ivoire et plongé sa population dans une situation

sécuritaire et humanitaire intolérable, en raison du refus du Président sortant d'accepter le verdict des urnes, librement exprimé par les Ivoiriens. Dès la contestation des résultats, j'ai lancé un appel pour que soit immédiatement transféré le pouvoir au Président démocratiquement élu et ai formellement condamné les exactions et les violations des droits de l'Homme alors perpétrées. J'ai multiplié les contacts et interventions auprès de l'ensemble des acteurs ivoiriens, et régionaux, et la Francophonie a soutenu les initiatives de la communauté internationale afin de progresser vers une sortie de crise. Le Président Ouattara doit désormais gérer les conséquences de cette grave crise postélectorale. La Francophonie s'est engagée dans l'accompagnement, avec les partenaires internationaux comme le Conseil des Droits de l'Homme et la Cour pénale internationale, des efforts de réconciliation et de justice qui ont été engagés par les autorités ivoiriennes, ainsi que dans la préparation du processus électoral législatif à venir.

Ces événements récents nous conduisent à penser que la Francophonie, à l'instar d'autres organisations internationales comme l'ONU et l'Union africaine avec lesquelles nous avons poursuivi cette année nos réflexions sur le sujet, doit continuer à envisager les processus électoraux dans le contexte plus large de la prévention des conflits et du renforcement durable de la gouvernance démocratique. La consolidation de ces processus passe par l'existence d'une opposition crédible, d'une société civile active, de médias libres et professionnels, de forces de sécurité responsables et de citoyens avertis. C'est le rôle de la Francophonie que de relayer ces exigences auprès de ses Etats membres qui auront, dans les mois à venir, la responsabilité de conduire des élections, ainsi que de leur apporter son expertise et son expérience pour les accompagner au cours des différentes étapes de leur processus électoral. Je pense évidemment au cycle électoral qui doit s'ouvrir ici, en République démocratique du Congo, en novembre. Les scrutins à venir constituent une étape majeure pour la consolidation de la paix et de la démocratie en RDC et je sais que les autorités congolaises auront à cœur de veiller à réunir l'ensemble des conditions pour que ces élections soient libres, fiables, transparentes et puissent être acceptées par tous les Congolais.

Enfin, parmi les processus électoraux qui mobiliseront la Francophonie dans les prochains mois, j'espère pouvoir compter Madagascar. Mais l'évolution du processus de sortie de crise malgache, en faveur duquel la Francophonie n'a cessé de se mobiliser depuis plus de deux ans, demeure à mes yeux une source d'inquiétudes. Au cours des dernières semaines, se sont tenues plusieurs réunions de la SADC. Ces réunions devaient donner un feu vert à la feuille de route élaborée, avec les acteurs malgaches, par la médiation conduite par le Président Chissano et le Docteur Simao. Nous avons apporté notre soutien à

cette feuille de route, qui est un accord politique raisonnable, paraphé par une large majorité des forces politiques et qui doit conduire à des élections crédibles dans les meilleurs délais. Les décisions de la SADC, demandant des modifications substantielles de cette feuille de route, nous ont surpris. Une fois de plus je veux féliciter le Président Chissano et le Docteur Simao pour leur remarquable travail qui a beaucoup contribué à favoriser une sortie de crise. L'adoption de la feuille de route sera, je l'espère, consacrée par la réunion, le 7 juillet, demain donc, à Addis Abeba du Groupe international de contact. Il faut à présent que des élections se tiennent rapidement pour mettre un terme à cette transition. Nous œuvrons activement dans ce sens, en liaison étroite avec tous les partenaires de Madagascar, conscients de l'urgence d'une sortie de crise qui permette à ce pays de redresser une situation économique et sociale qui ne cesse de s'aggraver.

Avant de clore ce long développement sur les enjeux liés aux processus électoraux dans l'espace francophone, permettez-moi de saluer la contribution de votre Assemblée aux missions d'observation et d'évaluation des élections. La participation systématique de parlementaires de l'APF aux missions électorales dépêchées par la Francophonie a été extrêmement précieuse.

Au-delà de l'attention portée aux élections, la Francophonie s'est attachée à œuvrer pour la consolidation de la démocratie dans ses pays membres, notamment en renforçant les capacités des institutions de l'Etat de droit. Ces efforts, qui participent de la prévention structurelle des crises et des conflits, nous mobilisent à un double titre.

Le renforcement institutionnel renvoie, tout d'abord, à la modernisation des institutions, pour laquelle l'accent est mis sur les activités de formation continue et de spécialisation des compétences des membres et des personnels des institutions judiciaires et de protection des droits de l'Homme, mais également des institutions de régulation et de médiation. A côté des programmes de formation parlementaire et de perfectionnement des systèmes d'information législative, conçus par l'APF et dont je salue une nouvelle fois le rayonnement, nous privilégions les dispositifs opérationnels de formation, développés par les réseaux institutionnels de la Francophonie, qui répondent très directement aux attentes exprimées par les institutions et s'inscrivent dans une dynamique de solidarité qui nous est chère. Plusieurs mécanismes, intéressant la formation des personnels des institutions de médiation ainsi que des juridictions financières, ont été consolidés au cours des derniers mois.

Le développement institutionnel appelle également, dans certains cas, la réforme des statuts juridiques régissant les institutions de l'Etat de droit afin de garantir toute l'indépendance nécessaire à l'exercice impartial de leur mission. Je me réfère, ici, aux dispositions de la Déclaration de Bamako, confortées en octobre dernier par la résolution adoptée à Montreux sur la Déclaration de Bamako, dix ans après son adoption.

Sous le chapitre de la consolidation de la démocratie, je voudrais également évoquer l'approfondissement permanent de l'action francophone en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'Homme.

L'OIF accompagne, par le biais de la mise à disposition d'experts, le renforcement des cadres juridiques des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), aussi bien que l'installation des institutions nouvellement créées. Nous travaillons aujourd'hui, par exemple, dans ce sens, avec la nouvelle Commission nationale indépendante des droits de l'Homme du Burundi. Le rôle majeur de ces institutions sur les scènes nationale et internationale a été largement consacré au cours des dernières années. L'attention spécifique portée au renforcement des capacités de l'Office de la protection du citoyen d'Haïti participe ainsi de façon principale de nos actions en Haïti. En République démocratique du Congo, un processus est engagé pour la mise en place d'une Institution nationale des droits de l'Homme et je voudrais, ici, confirmer toute notre disponibilité pour soutenir cet important projet. Nous avons, par ailleurs, renforcé notre action en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'Homme, enjeu majeur qui a fait l'objet, à Montreux, d'engagements renouvelés de la part de nos Etats et gouvernements.

L'approfondissement de notre présence dans ces secteurs se fonde sur des partenariats stratégiques, notamment avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH), mais également sur la disponibilité que nous avons su manifester auprès de plusieurs pays membres lors du processus de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'Homme. Pour l'OIF, outre l'appui technique apporté aux structures nationales chargées de l'élaboration des rapports nationaux présentés à l'occasion de cet examen, il s'agit, dans le cadre de cette action, de jouer un rôle actif et concret dans la défense de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'Homme.

Dans ce sens, les réformes majeures des droits nationaux, à l'instar de la réforme du droit des personnes et de la famille au Mali, la mise en œuvre de

plans nationaux de réforme de la justice, tel celui adopté en République centrafricaine ainsi que l'organisation d'états généraux de la justice, notamment en Guinée et au Niger, représentent des terrains de mobilisation prioritaire pour notre Organisation.

Parallèlement, l'Organisation continue son étroite collaboration avec la Cour pénale internationale (CPI) dans le cadre général de la lutte contre l'impunité et plus particulièrement afin d'appuyer la coopération entre les Etats francophones et la CPI.

Le positionnement francophone sur les nouveaux enjeux de la gouvernance démocratique a également fait l'objet de développements complémentaires. Comme vous le savez, nous nous sommes notamment saisis de la problématique de la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité et avons engagé un dialogue avec le monde parlementaire sur le contrôle démocratique des organes de défense et de sécurité.

Autant de sujets qui appellent des plaidoyers convergents et réguliers, et sur lesquels votre contribution s'avère déterminante.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, maintenant, vous livrer quelques éléments d'information concernant notre action de coopération multilatérale.

S'agissant tout d'abord d'Haïti, les chefs d'Etat et de gouvernement ont réitéré vigoureusement la solidarité francophone en faveur de ce pays lors du Sommet de Montreux. J'ai, pour ma part, assuré le Président Martelly que la Francophonie toute entière, forte du rétablissement de son antenne régionale, demeurerait déterminée à accompagner les nouvelles autorités haïtiennes et à répondre au mieux à leurs attentes.

Evidemment, l'APF est un partenaire incontournable dans ce pays. A cet égard, je veux saluer le soutien apporté aux nouveaux élus de la Chambre des députés et du Sénat. Et je voudrais féliciter votre Assemblée pour avoir facilité la participation de la délégation de parlementaires haïtiens à cette session.

Pour sa part, l'AIMF poursuit son action d'accompagnement des maires en faveur de la reconstruction urbaine et du renforcement des capacités.

L'OIF, l'AUF et l'Université Senghor travaillent de concert avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour répondre aux besoins en matière d'éducation et de formation. Je pense à la mise en œuvre du projet IFADEM, à l'installation de centres numériques pour l'enseignement à distance, à l'établissement d'un réseau de campus numériques, à la rénovation et à l'extension du réseau des centres de lecture et d'animation culturelle. En outre, l'AUF et l'Université Senghor ont proposé aux étudiants haïtiens de nombreuses bourses d'études et de formation.

S'agissant, maintenant, de notre mission en faveur de la langue française, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à l'OIF et aux opérateurs de coordonner leurs efforts afin d'élaborer une politique intégrée de promotion de la langue française. Cette politique devra être adoptée lors du XVe Sommet en 2012. A cet égard, le Pôle langue française, qui rassemble l'OIF et tous les opérateurs, s'est réuni à plusieurs reprises et de nombreux éléments de convergence ont d'ores et déjà été identifiés.

Pour ce qui est plus particulièrement de la langue française dans la vie internationale, les chefs d'Etat et de gouvernement ont souhaité que l'on associe davantage les Groupes des ambassadeurs francophones aux efforts de promotion de la langue française au sein des organisations internationales. Cette demande découle, notamment, du constat décevant dressé dans le rapport sur la mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, déposé à Montreux. Depuis lors, la Francophonie a produit un Guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum, destiné à aider les États dans l'application des principes adoptés à Bucarest.

Dans le même esprit, j'ai désigné, en avril dernier, Madame Michaëlle Jean, ancienne Gouverneure générale du Canada et Envoyée spéciale de l'Unesco pour Haïti, comme Grand Témoin aux Jeux Olympiques de Londres de 2012. Je ne doute pas que l'expérience considérable de Madame Jean et son engagement reconnu en faveur de la langue française et de la Francophonie constitueront un atout considérable dans ce dossier. Madame Michaëlle Jean a d'ores et déjà rencontré Jacques Rogue du CIO et les responsables du Comité organisateur des Jeux de Londres, qui l'ont assurée de leur volonté de collaboration.

Pour ce qui est de la langue française au sein de nos Etats membres, j'avais évoqué l'an dernier les trois pactes linguistiques alors en discussion. Leur mise en œuvre est désormais effective aux Seychelles, au Liban et à Sainte-Lucie.

Cela étant, nous avons besoin d'une réflexion stratégique à même de nous aider à mieux répondre aux défis auxquels est confrontée notre langue commune. Le Forum mondial de la langue française, qui aura lieu à Québec en juillet 2012, constituera, à cet égard, un temps fort de cette réflexion. J'ai désigné Monsieur Michel Audet, qui était jusqu'à tout récemment le Représentant du Québec au sein de la Délégation canadienne à l'UNESCO, comme Commissaire général du Forum. Cet événement se veut non seulement un moment de réflexion sur la langue française, mais aussi un événement festif. Il rassemblera environ 1500 participants venus de tous les continents et de tous les horizons. Ce forum, auquel nous ne voulons pas donner un caractère institutionnel, devra faire une large place à la société civile et aux jeunes.

Avant d'évoquer le dossier de la diversité culturelle, je voudrais vous informer que j'aurai le plaisir d'inaugurer, demain, la Maison des Savoirs de Kinshasa. Ce projet illustre parfaitement la synergie qui se développe de plus en plus entre l'OIF et les divers opérateurs de la Francophonie, puisqu'il implique l'OIF et l'AIMF, mais aussi l'AUF et TV5 Monde. La réalisation de ce projet s'appuie fortement sur la volonté politique des autorités de la ville hôte qui joue un rôle essentiel dans la vitalité et la pérennité de la structure. Sans l'engagement des autorités municipales de la ville de Kinshasa, ce projet n'aurait pu voir le jour et je tiens, ici, à les en remercier.

S'agissant de la diversité culturelle, je voudrais, avant toute chose, saluer la belle initiative qu'a prise l'APF en organisant, en février dernier à Québec, le Congrès interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles. J'ai été très heureux de m'associer à cet événement. Et je ne peux qu'insister, une nouvelle fois, sur le rôle essentiel qu'ont à jouer les parlementaires dans la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette conférence les y a sensibilisés, et je ne peux qu'encourager l'APF à poursuivre dans cette voie.

Nous continuons, pour notre part, à appuyer les pays qui veulent se doter d'une véritable politique nationale culturelle tout en resserrant nos liens avec les autres grands espaces linguistiques et culturels. C'est ainsi que j'ai participé, voilà quelques semaines, à Madrid, à la quatrième rencontre entre la Francophonie, l'Hispanophonie et la Lusophonie. Cette réunion venait consacrer dix ans de coopération entre ces trois espaces linguistiques. Aujourd'hui encore, le multilinguisme international et la diversité culturelle demeurent des enjeux fondamentaux et chacune des cinq organisations internationales présentes à ce rendez-vous a reconnu la nécessité de mieux coordonner nos efforts dans ces domaines.

J'en viens maintenant à notre mission au service de l'éducation. Je voudrais évoquer principalement l'initiative conjointe OIF et AUF de formation à distance des maîtres (IFADEM). Cette initiative a d'ores et déjà permis de former 1184 instituteurs et plus d'une cinquantaine d'acteurs locaux. Le bilan de l'expérimentation et les conclusions des évaluations externes, réalisées au Burundi et au Bénin, ont permis le redimensionnement de l'initiative dans ces deux pays. En effet, d'ici à la fin de l'année 2013, nous étendrons le dispositif à de nouvelles régions et de nouveaux publics. L'évaluation a aussi conclu à la possibilité d'étendre ce projet à tout le dispositif national de formation des maîtres, lequel reçoit l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD).

IFADEM est également en phase d'expérimentation, je vous le disais, en Haïti, mais aussi à Madagascar. Et une nouvelle expérimentation sera lancée, ici même, demain, en partenariat avec Wallonie-Bruxelles International et l'Association pour la promotion de l'éducation à l'étranger.

Concernant notre action en matière de solidarité et de développement durable, j'ai eu l'occasion de rappeler, tout au long de l'année, dans de nombreux messages, que la sortie de la crise économique de 2008 restait fragile et que la reprise de la croissance tardait à s'accompagner d'une réduction des inégalités et des nécessaires créations d'emplois, sans lesquelles la jeunesse, les femmes continueront de se sentir marginalisés. Je voudrais, à cet égard, vous informer que j'ai rencontré la Directrice exécutive de l'Agence ONU-Femme, Madame Bachelet, et que nous sommes convenus d'élaborer un projet d'accord-cadre entre nos deux organisations.

J'ai également exprimé le vœu que la Francophonie contribue, plus encore que par le passé, au bon fonctionnement d'un système économique multilatéral en pleine mutation et soumis à de fortes tensions. Dans cet esprit, le Secrétaire général du Commonwealth et moi-même poursuivons nos interventions conjointes auprès du G20 et des différents Groupes de travail mis en place dans ce cadre. Nos deux organisations ont été conviées à poursuivre leur action de sensibilisation lors du G20 de Séoul, en novembre 2010, et j'espère qu'après la France, qui a d'ores et déjà prévu de nous recevoir avant le Sommet du G20 à Cannes, en novembre 2011, le Mexique nous associera aux réflexions de ce Groupe, en 2012. Il nous appartient en effet, après l'écoute qu'a reçue notre plaidoyer, d'étudier de nouvelles propositions, avec le Commonwealth et d'autres partenaires éventuels, et de faire en sorte que nos rencontres avec les Présidents du G20 se poursuivent dans le cadre d'une association régulière et étroite de la Francophonie et du Commonwealth aux travaux de ce Groupe.

Je note que nos démarches ont également conduit à notre participation aux réunions du Groupe de travail du G20 sur le développement, qui s'est réuni fin

juin au Cap et du Groupe spécial des Nations Unies sur les financements innovants, qui vient de se réunir à Bamako. La recherche de financements innovants, tant publics que privés, figurent désormais explicitement dans tous les textes adoptés par le G8 et le G20. Et nous poursuivons la concertation francophone au niveau des assemblées des institutions financières internationales, à Washington, en vue de l'adoption aussi rapide que possible de mécanismes de financement innovants.

La Francophonie a, en outre, pris part à la 4^e Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, en mai dernier, à Istanbul. Conformément à son statut d'observateur, elle a été invitée à faire une déclaration dans laquelle elle a réitéré son plaidoyer en faveur des pays les plus pauvres et les plus vulnérables. A la différence de ce qui s'était passé lors de la 3^{ème} Conférence des PMA, les Nations Unies ont souhaité, cette fois-ci, s'associer avec leurs partenaires pour ce suivi, tant au niveau de points annuels que d'une revue à mi-parcours en 2016. La Francophonie, - ce qui constitue une avancée remarquable -, est donc mobilisée, solidairement, par les Nations-Unies au niveau du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action d'Istanbul.

Enfin, nous avons contribué activement à l'avancement des négociations lors des Conférences de Cancun sur le changement climatique et de Nagoya sur la biodiversité. Ces négociations sont difficiles et d'une haute complexité : il est donc d'autant plus important que les négociateurs de nos pays membres soient bien formés, bien informés et assurés de la tenue des concertations francophones. Je rappelle qu'à Montreux nos Etats et gouvernements se sont engagés à « rechercher des positions concertées en vue du Sommet sur le développement durable » qui se tiendra à Rio, en juin 2012.

D'ores et déjà, nous travaillons le plus étroitement possible avec les Commissions de l'APF sur tous ces sujets. Mais l'ampleur des défis que l'humanité doit relever et la participation indispensable de la société civile et de ses représentants nous font un devoir d'approfondir encore cette collaboration.

A propos de la société civile, je voudrais, pour conclure, vous dire toute l'importance que j'attache à notre partenariat. J'estime que la Francophonie doit relancer la dynamique de la conférence des OING francophones. Afin, donc, de rénover et de valoriser davantage la contribution de la francophonie non gouvernementale, j'ai souhaité la mise en place d'un processus de révision des directives gouvernant les relations entre la société civile et la Francophonie, ainsi que des critères d'accréditation des OING.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Voilà les principaux éléments d'information dont je souhaitais vous faire part avant de répondre, maintenant, à vos questions.